

Le pouvoir d'achat des revenus d'activité rebondit pour les non-salariés classiques, baisse de nouveau pour les micro-entrepreneurs

Insee Première • n° 2114 • Juin 2026



Fin 2024, 4,3 millions de personnes exercent une activité non salariée en France. Hors agriculture, le nombre de non-salariés « classiques » augmente de 0,7 % en 2024, soit la quatrième année successive de hausse. Le nombre de micro-entrepreneurs continue quant à lui d'augmenter de façon soutenue (+8,2 %) pour atteindre plus de 2,0 millions. Le nombre total de non-salariés non agricoles a augmenté de 1,8 million par rapport à fin 2008, à la veille de la mise en place du statut de micro-entrepreneur.

Le revenu d'activité moyen des non-salariés s'était replié en euros constants en 2022 (-6,9 %) et en 2023 (-6,7 %), dans un contexte d'inflation élevée ; en 2024, malgré le recul de l'inflation, il continue de baisser (-2,5 %). D'une part le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques augmente de 0,7 % en euros constants en 2024. À 4 150 euros par mois, il demeure toutefois nettement en deçà de son niveau d'avant la crise sanitaire (-5,6 %). D'autre part, le revenu moyen des micro-entrepreneurs continue de diminuer en 2024 (-2,2 %), mais moins fortement qu'en 2023 (-3,5 %) ; à 680 euros par mois, il retrouve son niveau de 2019.

Fin 2024, en France, 4,3 millions de personnes exercent à titre principal ou secondaire une activité non salariée, en tant qu'entrepreneurs individuels ou gérants majoritaires de sociétés (ces deux statuts constituent les **non-salariés « classiques »**) ou en tant que **micro-entrepreneurs**. Parmi eux, 0,4 million de personnes exercent une activité dans le secteur agricole ► **encadré**. Hors secteur agricole, les **non-salariés** se concentrent principalement dans les services aux entreprises (28 %) ou aux particuliers (23 % hors santé), la santé (15 %), le commerce (14 %) et la construction (11 %), mais ils sont peu présents dans l'industrie (5 %) et les services de transport (4 %).

Le nombre de non-salariés continue de croître, porté par le micro-entrepreneuriat

Hors secteur agricole, le nombre de non-salariés continue d'augmenter en 2024 : +4,5 %, après +3,5 % en 2023, portant à +86 % la hausse cumulée depuis 2008, à la veille de la mise en place du statut de micro-entrepreneur (soit +1,8 million) ► **figure 1**. Cette croissance reste portée par le micro-entrepreneuriat, dont les plafonds de chiffres d'affaires ouvrant droit au statut, après avoir doublé en 2018, ont à nouveau légèrement augmenté en 2020 et en 2023. Le nombre de micro-entrepreneurs **économiquement actifs** continue ainsi de croître fortement en 2024 (+8,2 %), à un rythme même un peu plus soutenu qu'en 2023 (+7,2 %).

Entre 2013 et 2020, le nombre de non-salariés classiques a nettement baissé (-9,8 % en 7 ans). Depuis, il a recommencé à croître. En 2024, il augmente de 0,7 %, portant à +1,7 % la hausse cumulée depuis le point bas atteint fin 2020. Les non-salariés classiques représentent ainsi 1,9 million de personnes fin 2024, et se répartissent à parts égales entre entrepreneurs individuels (924 000) et gérants majoritaires de sociétés (940 000). Ils se concentrent principalement dans les secteurs de la santé (25 %) et des services aux entreprises (23 %), où leur nombre augmente en 2024 (de respectivement 1,6 % et 4,1 %), alors que les effectifs du secteur des services aux particuliers se stabilisent (+0,2 %) et que ceux des autres secteurs diminuent.

Les micro-entrepreneurs sont majoritaires parmi les non-salariés non agricoles

Fin 2024, le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs excède 2,0 millions pour la première fois depuis la création de ce statut en 2009. Ils sont 2,4 fois plus nombreux que fin 2016. Ils représentent ainsi un peu plus de la moitié (52 %) des non-salariés non agricoles et même plus des trois quarts dans certains secteurs, notamment dans certains services aux particuliers (comme les activités artistiques, récréatives, l'enseignement ou les services personnels hors soins de beauté), dans le commerce de détail

hors magasin ou la livraison à domicile. Les micro-entrepreneurs sont au contraire presque absents des secteurs principalement composés de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut (avocats, infirmiers, médecins, etc.).

Les micro-entrepreneurs se concentrent principalement dans les secteurs des services aux entreprises et services mixtes (32 % d'entre eux exercent dans ce secteur en 2024) et des services aux particuliers hors santé (29 %). Sur l'année, leur nombre augmente dans presque tous les secteurs. Il continue de croître très fortement parmi les taxis, y compris voitures de transport avec chauffeur (VTC) (+20,5 %) et dans les services administratifs et de soutien aux entreprises (+17,1 %), où la moitié de la croissance est portée par le nettoyage courant des bâtiments. Au contraire, le nombre de micro-entrepreneurs diminue encore dans le commerce de gros (-5,4 %) et dans les autres activités de transport et entreposage (-5,5 %). Cette dernière baisse provient principalement de la livraison à domicile : le nombre de micro-entrepreneurs dans ce secteur, qui avait été multiplié par huit entre 2017 et 2021, diminue depuis (-23,2 % en 2022 puis -8,7 % en 2023 et -9,0 % en 2024), peut-être en raison d'un repli de la demande, qui avait été dynamisée par les périodes de restriction d'activité en 2020 et 2021, et des revenus très faibles dans le secteur de la livraison à domicile (130 euros en moyenne par mois en 2024).

► 1. Effectifs et revenus d'activité des non-salariés par secteur (hors agriculture)

Catégorie	Effectifs au 31 décembre		Revenus mensuels moyens (déficits mis à 0 ¹)			Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %)
	En 2024 (en milliers)	Évolution 2024/2023 (en %)	En 2024 (en euros)	Évolution 2024/2023 en euros constants (en %)	Évolution 2024/2019 en euros constants (en %)	
Non-salariés, hors micro-entrepreneurs	1 864	0,7	4 150	0,7	-5,6	9,6
Gérants majoritaires de sociétés	940	2,1	3 880	0,8	-8,2	12,7
Entrepreneurs individuels	924	-0,7	4 410	0,9	-2,8	6,5
Industrie (hors artisanat commercial)	64	-1,3	3 320	0,9	-5,4	12,4
Construction	230	-1,4	3 050	0,1	-5,4	7,5
Commerce et artisanat commercial	306	-2,4	3 100	-0,5	-5,2	12,4
Commerce et réparation d'automobiles	47	0,6	2 830	1,4	-2,7	12,2
Commerce de gros	49	-4,5	3 940	1,2	-3,0	16,5
Commerce pharmaceutique	24	-0,1	6 390	-7,4	-16,9	3,8
Métiers de bouche	37	-2,7	2 650	2,4	-5,6	8,4
Commerce de détail en magasin	121	-1,8	2 650	-0,2	-1,3	12,9
Commerce de détail hors magasin	28	-6,9	1 560	3,7	-1,1	17,1
Transports, dont :	60	-0,9	2 050	-3,0	-13,2	11,1
Taxis et voitures de transport avec chauffeurs (VTC)	37	1,5	1 540	-3,5	-7,8	8,3
Services aux entreprises et services mixtes	434	4,1	5 170	-0,3	-10,9	12,4
Information et communication	44	4,2	4 190	1,1	-5,1	14,0
Activités financières et d'assurance	46	9,5	6 170	-0,9	-12,2	12,0
Activités immobilières	42	3,6	2 480	-6,7	-29,2	27,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, dont :	256	3,1	5 890	-0,1	-9,6	8,8
Activités juridiques et comptables	105	2,5	8 240	-0,5	-13,5	3,7
Conseil de gestion	61	7,0	4 510	3,0	-3,6	15,7
Architecture, ingénierie	48	1,2	4 070	-1,0	-9,8	10,0
Services administratifs et de soutien aux entreprises	46	5,2	3 370	1,9	-7,9	18,8
Services aux particuliers (hors santé)	295	0,2	1 960	0,5	-5,6	14,1
Hébergement et restauration	144	0,1	2 080	-1,1	-9,3	17,3
Arts, spectacles et activités récréatives	23	1,5	2 030	2,9	4,5	17,9
Enseignement	42	0,7	2 020	4,7	1,1	11,8
Services personnels, dont :	85	-0,4	1 710	0,8	-4,6	8,9
Coiffure et soins de beauté	56	-1,3	1 690	0,7	-4,2	6,2
Santé humaine et action sociale, dont :	475	1,6	6 020	0,5	-8,2	2,1
Médecins et dentistes	166	0,8	10 180	0,9	-3,4	1,8
Professions paramédicales, sages-femmes	280	1,8	3 890	1,0	-7,2	1,5
Micro-entrepreneurs (ME) économiquement actifs	2 047	8,2	680	-2,2	0,1	0,8
Ensemble y compris ME économiquement actifs	3 911	4,5	2 350	-2,5	-20,0	5,0

¹ En cas d'exercice déficitaire, le revenu est considéré comme nul.

Notes : Les non-salariés dont le secteur d'activité est inconnu (0,4 % d'entre eux) sont répartis au prorata dans les différents secteurs pour le calcul des effectifs. Pour les indicateurs relatifs aux revenus, ils sont pris en compte uniquement dans les totaux, mais pas dans le détail par secteur. Les non-salariés **taxés d'office** sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les revenus (1,3 % des non-salariés).

Lecture : Fin 2024, 60 000 non-salariés (hors micro-entrepreneurs) travaillent dans le secteur des transports. Parmi eux, 11,1 % ont un revenu nul ou déficitaire. Le revenu mensuel moyen (déficits mis à 0) est de 2 050 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2024, hors agriculture.

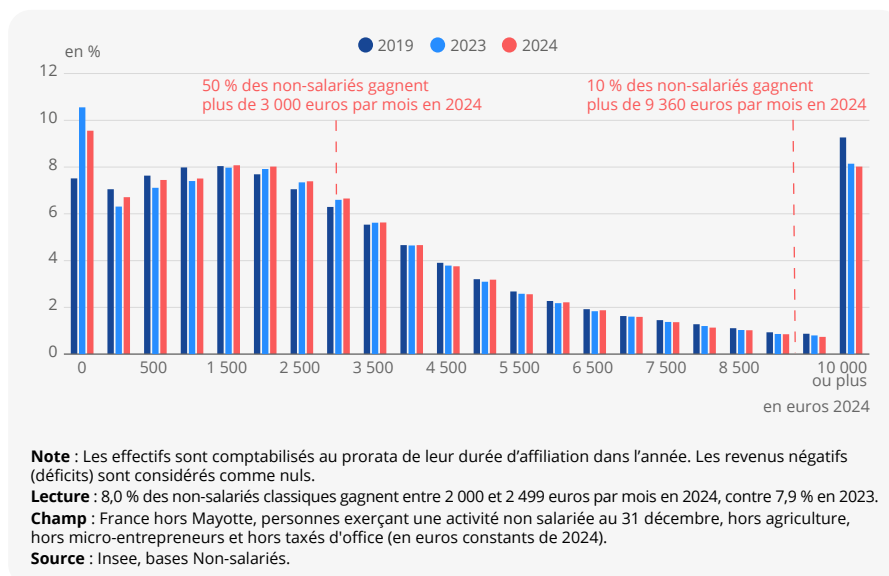
Source : Insee, bases Non-salariés.

Les revenus d'activité des non-salariés classiques sont très dispersés

En 2024, les non-salariés classiques perçoivent en moyenne un **revenu d'activité** de 4 150 euros par mois. Parmi eux, 9,6 % déclarent un revenu d'activité nul (ou déficitaire), car ils n'ont pas dégagé de bénéfices ou ne se sont pas versé de rémunération ► **figure 2**. Cette part est inférieure à celle de 2023 (10,6 %). Elle s'échelonne en 2024 de 1,5 % pour les professions paramédicales et sages-femmes à 27,2 % dans les activités immobilières. Dans ces cas d'exercice déficitaire, le revenu est considéré comme nul pour le calcul des différents agrégats. En prenant en compte les déficits, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques s'établit à 4 120 euros.

Près d'un non-salarié classique sur deux gagne plus de 3 000 euros par mois et 8 % des non-salariés classiques perçoivent plus de 10 000 euros de revenus mensuels. Le secteur des taxis et VTC génère les

► 2. Revenus d'activité des non-salariés classiques (hors agriculture)



revenus les plus faibles parmi les non-salariés classiques (1 540 euros par mois en moyenne), derrière le commerce de détail hors magasin (1 560 euros) et les activités de coiffure et soins de beauté

(1 690 euros). À l'opposé, les médecins et dentistes perçoivent les revenus moyens les plus élevés (10 180 euros), devant les juristes et comptables (8 240 euros) et les pharmaciens (6 390 euros).

En 2024, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques augmente en euros constants

En euros constants, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques augmente de 0,7 % en 2024, après avoir baissé les années précédentes (-5,2 % en 2022, puis -4,4 % en 2023). C'est principalement le reflet du recul de l'inflation, qui est passée de 4,9 % en 2023 à 2,0 % en 2024. Malgré ce léger rebond, le pouvoir d'achat du revenu d'activité moyen des non-salariés classiques en 2024 reste inférieur à son niveau de 2019 (-5,6 %).

Pour les non-salariés classiques, l'année 2024 se traduit dans presque tous les secteurs, soit par une hausse de revenus en euros constants, soit par une baisse moins marquée que l'année précédente. Les gains de pouvoir d'achat des revenus les plus prononcés concernent l'enseignement (+4,7 %), le commerce de détail hors magasin (+3,7 %) et les arts, spectacles et activités récréatives (+2,9 %). Le revenu d'activité moyen chute le plus fortement dans le commerce pharmaceutique (-7,4 % en 2024, après -18,3 % en 2023) et les activités

immobilières (-6,7 %, après -18,5 % en 2023). Le secteur des taxis et VTC est le seul où le revenu d'activité en euros constants baisse plus fortement que l'année précédente (-3,5 %, après -2,0 %).

Un micro-entrepreneur sur deux gagne moins de 330 euros par mois

En 2024, les micro-entrepreneurs perçoivent en moyenne 680 euros par mois pour leur activité non salariée, soit environ six fois moins que les non-salariés classiques. Leur faible revenu est en partie lié à la nature de ce régime qui impose des plafonds sur les chiffres d'affaires pour en bénéficier. En 2024, un micro-entrepreneur sur quatre (hors revenus nuls) gagne moins de 80 euros par mois, un sur deux moins de 330 euros, et un sur dix plus de 1 790 euros.

Le micro-entrepreneuriat correspond souvent à une activité d'appoint : fin 2024, 32 % des micro-entrepreneurs cumulent une activité non-salariée avec une activité salariée, contre 10 % des non-salariés classiques. La part des micro-entrepreneurs pluriactifs, stable entre 2017 et 2020,

a augmenté de 2,3 points en 2021 et augmente plus modérément depuis. Le revenu d'activité global de ces micro-entrepreneurs pluriactifs, incluant leurs salaires, atteint 2 570 euros mensuels en 2024, dont seuls 370 euros proviennent de leur activité non salariée.

Parmi les micro-entrepreneurs pluriactifs, près de neuf sur dix sont principalement salariés. Pour ces micro-entrepreneurs principalement salariés, qui représentent 28 % de l'ensemble des micro-entrepreneurs, l'activité non salariée représente un faible revenu d'appoint : 250 euros en moyenne en 2024. Par ailleurs, les micro-entrepreneurs n'exerçant pas d'activité salariée perçoivent en moyenne 820 euros par mois.

En 2024, le revenu d'activité moyen des micro-entrepreneurs diminue en euros constants

Le revenu d'activité moyen des micro-entrepreneurs diminue en euros constants pour la deuxième année consécutive en 2024 (-2,2 % en euros constants, après -3,5 % en 2023), malgré le recul de

► Encadré – En 2024, les revenus d'activité des non-salariés du secteur agricole diminuent

Fin 2024, en France, 403 000 personnes exercent une activité non salariée dans l'agriculture, la sylviculture ou les services d'aménagement paysager, soit 5 000 de moins qu'un an auparavant (-1,3 %) ► **figure**. Parmi elles, près d'une personne sur quatre bénéficie du régime du **micro-bénéfice agricole (micro-BA)**. Leur nombre augmente de 2,4 % en 2024, après déjà +6,6 % en 2023. Les autres non-salariés agricoles sont imposés au régime réel ; ils sont moins nombreux en 2024 (-2,5 %, après -4,6 % en 2023), ce dans presque toutes les filières agricoles. Seuls les effectifs de la filière « autre », qui englobe notamment la sylviculture et les services d'aménagement paysager, augmentent (+1,9 %).

En 2024, le revenu d'activité moyen des non-salariés micro-BA est de 780 euros par mois (dont 2,1 % de revenus nuls ou déficitaires). De leur côté, les non-salariés agricoles imposés au régime réel retirent en moyenne 2 050 euros par mois de leur activité. Parmi eux, 22 % déclarent un revenu nul ou déficitaire, une proportion qui continue d'augmenter (16 % en 2023 et 12 % en 2022). Cette part est particulièrement élevée dans la filière des céréales et grandes cultures (33 %), la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux (32 %), ainsi que dans l'arboriculture (28 %).

Dans la production agricole, les revenus varient fortement d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations des prix, des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes et des aléas épidémiologiques qui pèsent sur les cheptels. Après deux années de très fortes hausses en euros constants (+11,7 % en 2021 et +42,1 % en 2022), la baisse des revenus d'activité de la production agricole des personnes imposées au régime réel, amorcée en 2023 (-5,8 %), s'accroît fortement en 2024 (-32,9 %). Les revenus d'activité baissent dans presque tous les secteurs, particulièrement dans la filière des céréales et grandes cultures (-50,1 %), celle de la culture et de l'élevage combinés (-40,2 %), la production de bovins (-30,8 %) et la production de granivores (-23,6 %, après +22,4 % en 2023). À l'inverse, les revenus d'activité augmentent de 75,1 % dans la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux, en contrecoup de la chute en 2023 (-60,7 %).

Effectifs et revenus d'activité dans les secteurs agricoles en 2024

Catégorie	Effectifs au 31 décembre		Revenus mensuels moyens				Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %)
	En 2024 (en milliers)	Évolution 2024/2023 (en %)	Déficits mis à 0		Déficits pris en compte		
			En 2024 (en euros)	Évolution 2024/2023 en euros constants (en %)	En 2024 (en euros)	Évolution 2024/2023 en euros constants (en %)	
Non-salariés du régime agricole imposés au régime réel	302	-2,5	2 410	-24,1	2 050	-29,4	21,7
Production agricole	264	-3,0	2 260	-26,8	1 880	-32,9	22,8
Céréales et grandes cultures	60	-2,7	2 120	-38,4	1 560	-50,1	32,7
Culture de légumes, fleurs, plantes	18	-2,2	3 390	-0,6	3 140	0,2	19,6
Culture de vignes	25	-4,0	3 850	-16,1	3 410	-19,8	20,3
Arboriculture	9	-1,5	2 530	-7,6	2 100	-10,5	27,8
Production de bovins	80	-4,4	1 870	-26,6	1 670	-30,8	15,3
Production d'ovins, caprins, équidés, autres animaux	18	-3,7	1 300	-4,2	560	75,1	31,8
Production de granivores	13	-4,6	3 020	-21,5	2 810	-23,6	16,3
Culture et élevage combinés	41	-0,1	2 130	-32,8	1 760	-40,2	22,5
Autres (sylviculture, services d'aménagement paysager, etc.)	37	1,9	3 580	-8,1	3 390	-9,8	13,1
Micro-bénéficiaires agricoles (micro-BA) économiquement actifs	101	2,4	810	-2,5	780	-2,7	2,1
Ensemble y compris micro-BA économiquement actifs	403	-1,3	2 020	-22,6	1 740	-27,4	16,9

Lecture : Les effectifs de non-salariés du régime agricole imposés au régime réel s'élèvent à 302 000 fin 2024, en baisse de 2,5 % par rapport à 2023.

Champ : France hors Mayotte pour les effectifs, France métropolitaine hors nouveaux installés pour les revenus. Personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2024 dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager.

Source : Insee, bases Non-salariés.

l'inflation. Ces baisses effacent les gains de pouvoir d'achat accumulés de 2020 à 2022, si bien que le pouvoir d'achat du revenu d'activité moyen des micro-entrepreneurs retrouve son niveau de 2019. Au sein des micro-entrepreneurs, ceux qui sont principalement salariés ont vu leur revenu d'activité non salariée baisser plus fortement qu'en moyenne (-4,9 % en euros constants).

La baisse des revenus d'activité en euros constants en 2024 concerne la plupart des secteurs d'activité, elle est la plus marquée pour les taxis y compris VTC (-14,5 %), le commerce de gros (-6,6 %) et les activités immobilières (-5,7 %).

À l'inverse, le revenu d'activité moyen des micro-entrepreneurs augmente dans les activités financières et d'assurance (+3,7 %

en euros constants), dans les autres services de santé et action sociale, qui comprend notamment des psychologues et des sophrologues (+2,4 %), et dans le conseil de gestion (+1,1 %).

Au total, pour l'ensemble des non-salariés non agricoles, le revenu moyen baisse de 2,5 % en 2024 en euros constants, contre -6,7 % en 2023 et -6,9 % en 2022. Cette diminution est plus forte que celle observée pour les micro-entrepreneurs (-2,2 %) et malgré une hausse pour les non-salariés classiques (+0,7 %), elle s'explique par un fort effet de composition : la hausse de la part des micro-entrepreneurs, dont les revenus moyens sont nettement inférieurs, continue de peser sur l'évolution moyenne des revenus de l'ensemble des non-salariés.

À secteur identique, les femmes non salariées classiques gagnent 30 % de moins que les hommes

Les femmes sont minoritaires parmi les non-salariés (42 % en 2024), même si leur part augmente presque continûment (elle était de 31 % en 2008). Les femmes non salariées classiques perçoivent en moyenne 19 % de moins que leurs confrères (3 620 euros par mois, contre 4 470 euros). Une partie de l'écart s'explique par un moindre volume de travail ; en outre, elles sont aussi plus jeunes et dirigent des entreprises en moyenne plus petites. Contrairement aux salariées, les femmes non salariées classiques sont relativement plus nombreuses dans les secteurs les plus rémunérateurs (entre 45 % et 56 % chez les médecins, professions du droit, pharmaciens). Si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu d'activité moyen serait inférieur de 30 % à celui des hommes.

Les micro-entrepreneuses gagnent quant à elles mensuellement 120 euros de moins que leurs homologues masculins (610 euros par mois, contre 730 euros), soit un écart de 17 %. Si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur de 14 % à celui des hommes. ●

Maryama Diakhaté (Insee)

► Sources

La [base Non-salariés](#) est issue de deux sources administratives, gérées par la Caisse nationale des Urssaf et par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA). Cette étude se limite aux non-salariés en activité en fin d'année, c'est-à-dire à toutes les personnes qui, au 31 décembre, sont inscrites auprès d'un organisme de protection sociale des travailleurs non salariés. Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes, etc.) ne font pas partie du champ. Tous les pluriactifs (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée. Les non-salariés qui exercent une activité saisonnière récurrente restent en général affiliés au régime de protection sociale en permanence ; ils sont donc bien pris en compte, même dans le cas où leur activité s'exerce principalement sur une saison. Sauf mention explicite contraire, les résultats portent sur les secteurs non agricoles. Dans le secteur agricole, les cotisants de solidarité, dont l'importance de l'activité ne leur permet pas de bénéficier du statut de chef d'exploitation, sont exclus du champ. Par ailleurs, les revenus annexes que peuvent percevoir les non-salariés, tels que les stock-options par exemple, ne sont pas pris en compte dans cette étude (sauf une partie des [dividendes](#)).

► Définitions

Les **non-salariés** sont les personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés classiques de l'autre.

Les **non-salariés classiques** sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL).

Le régime de l'auto-entrepreneur, devenu ensuite **micro-entrepreneur**, a été mis en place au 1^{er} janvier 2009. Il est accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés et offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Un micro-entrepreneur est **économiquement actif** s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Le **revenu d'activité** est la rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année mais pas des contributions sociales (CSG non déductible, CRDS). Il est calculé à partir du revenu professionnel imposable, auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives : chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs après abattement pour frais professionnels, bénéfice net des entrepreneurs individuels classiques, rémunération des gérants majoritaires (incluant une partie des **dividendes**, à savoir celle qui se situe au-delà de 10 % du capital social, primes d'émission et sommes portées aux comptes courants d'associés). En cas d'exercice déficitaire, le revenu des non-salariés des secteurs non agricoles est considéré comme nul.

Le revenu est rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Il peut correspondre à une activité à temps complet ou à temps partiel. Les non-salariés classiques ne déclarant pas leur revenu sont **taxés d'office** par la Caisse nationale de l'Urssaf pour le recouvrement des cotisations ; ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus.

Le régime du **micro-bénéfice agricole (micro-BA)** a été mis en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement de l'ancien régime fiscal du forfait agricole. Il vise à simplifier l'imposition et le calcul des cotisations et contributions sociales des exploitants agricoles dont la moyenne des chiffres d'affaires des trois années précédentes est inférieure à un seuil fixé.



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Pour en savoir plus

- [Gérardin M.](#), « [Écart de salaire entre femmes et hommes en 2024 – La réduction des écarts de salaires se poursuit à un rythme proche de sa tendance sur longue période](#) », Insee Focus n° 377, février 2026.
- [Devauvre N.](#), « [Résultats économiques des exploitations en 2024 – Des résultats économiques agricoles en retrait en 2024 pour la seconde année consécutive](#) », Agreste primeur n° 2025-6, décembre 2025.
- [Blanc A., Doré A., Koch-Mathian M., Legrand F., Huss V.](#), « [En 2024, la croissance du nombre de travailleurs indépendants reste soutenue, portée notamment par les auto-entrepreneurs](#) », Stat'ur n° 409, Urssaf caisse nationale, octobre 2025.
- [Diakhaté M.](#), « [Les revenus d'activité des non-salariés en 2023 – La forte inflation continue de peser sur le pouvoir d'achat](#) », Insee Première n° 2060, juin 2025.
- [Emploi et revenu des indépendants](#), coll. « Insee Références », édition 2025.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Maquette :
M. Gazaix

Code Sage : IP262114
ISSN 0997-6252
© Insee 2026

Directeur de la
publication :
Fabrice Lenghart

Rédaction :
J.-P. Rathle

[@insee.fr](#)
[@InseeFr](#)
www.insee.fr

Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee